

**RAPPORT N° 95/5-17**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**ZAC BELLEPIERRE**

**OPERATIONS MAIDO / OSMONDES / DOLOMIEU**

**- APPROBATION DU PLAN FINANCEMENT DES VRD SECONDAIRES**

**- AUTORISATION DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS AFFERENTES  
DU FRAFU**

**- AUTORISATION DE VERSER DIRECTEMENT LES SUBVENTIONS  
DU FRAFU A L'AMENAGEUR, SIDR**

La réalisation des opérations de logements Maïdo (99 LLS), Osmondes (66 LLS) et Dolomieu (90 ILM) à Bellepierre connaît actuellement des difficultés de mise en oeuvre dues essentiellement au surcoût d'aménagement ( travaux de VRD secondaires) évalués à 8.960.509 F.

Par délibération n° 94/2-07 et 94/2-08 du 29 mars 1994 la Municipalité a exprimé sa volonté de réussir l'urbanisation de ce secteur de la Ville en accordant une participation de 3.000.000 F à la SIDR pour permettre la sortie de ces opérations, étant entendu que la SIDR devait rechercher d'autres sources de financement pour la partie complémentaire.

A cet effet, un dossier de financement a été présenté, dans le cadre du XIè plan aux partenaires financiers du Fonds Régional d'Aménagement Foncier et Urbain (FRAFU); à savoir l'Etat, la Région et le Département de la Réunion.

Le groupe de travail composé de représentants de la Direction Départementale de l'Equipeement, de la Région et du Département, a retenu le projet cité et le soumettra prochainement à la Commission régionale du FRAFU l'instance décisionnelle.

Le plan de financement proposé se décompose de la façon suivante (en francs) :

<b>Ressources</b>	<b>Travaux secondaires</b>	
Etat / FIDOM	5.376.305 F	~ 60 %
Ville de St-Denis	3.584.204 F	~ 40 %
Total	8.960.509 F	100 %

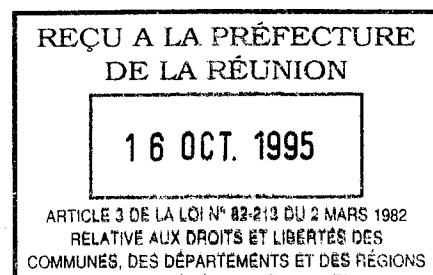
Il est précisé que la participation communale mentionnée ci-dessus a déjà fait l'objet d'un engagement à hauteur de 3.000.000 F.

Je vous demande donc :

- d'approuver le plan de financement des travaux VRD secondaires ci-dessus.
- de m'autoriser à solliciter les subventions éventuelles du FRAFU
- d'autoriser le versement direct de ces subventions à l'aménageur, SIDR.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

 **LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**



**DELIBERATION N° 95/5-17  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 06 octobre 1995**

**OBJET**

**ZAC BELLEPIERRE**

**OPERATIONS MAIDO / OSMONDES / DOLOMIEU**

**- APPROBATION DU PLAN FINANCEMENT DES VRD SECONDAIRES**

**- AUTORISATION DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS AFFERENTES  
DU FRAFU**

**- AUTORISATION DE VERSER DIRECTEMENT LES SUBVENTIONS  
DU FRAFU A L'AMENAGEUR, SIDR**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 95/5-17 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1er Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Aménagement et Entreprise Municipale/Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le plan de financement des travaux VRD secondaires ci-dessous :

<b>Ressources</b>	<b>Travaux secondaires</b>	
Etat / FIDOM	5.376.305 F	~ 60 %
Ville de St-Denis	3.584.204 F	~ 40 %
Total	8.960.509 F	100 %

**ARTICLE 2**

Autorise le Maire à solliciter les subventions éventuelles du FRAFU ;


**ARTICLE 3**

Autorise le versement direct de ces subventions à l'aménageur, SIDR.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 12 OCT. 1995

**LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**



REÇU A LA PRÉFECTURE  
DE LA RÉUNION

16 OCT. 1995

ARTICLE 3 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982  
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES  
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS